

PRÉPARATION INITIALE À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE B1(V), B2(V), BS, BE, BR, BC, H0, H0V

Personnel électricien ou personnel réalisant des opérations d'ordre électrique

Public

Electricien ou personnel devant réaliser des travaux, des interventions, des manœuvres, des mesures, des essais et des consignations sur des installations électriques en basse tension et pouvant accéder dans des locaux haute tension : électriciens d'équipement, chefs d'équipe et techniciens d'équipement en électricité, électriciens et techniciens de maintenance.

Pré requis

Avoir des bases en électricité, ou avoir une pratique professionnelle du métier d'électricien.

Avoir des connaissances :

- en électricité,
- en lecture de schéma électrique,
- en dépannage, remplacement et raccordement,
- en matériel électrique BT,
- en appareils de mesure...

Objectifs

Réaliser des travaux, des interventions, des manœuvres, des essais et des mesures sur des installations électriques en toute sécurité, conformément à la NF C 18-510.

Maîtriser l'analyse de risque globale et sur place pour les dangers du courant électrique et autres.

Acquérir un savoir faire et un savoir être pour réaliser les opérations en sécurité.

Etre capable de mettre en œuvre les bons moyens de prévention et de protection lors d'opérations d'ordre électrique ou dans l'environnement électrique.

Cette formation permet à l'employeur de délivrer à ses salariés une habilitation électrique en fonction des tâches confiées.

Modalités, Méthodes et moyens pédagogiques

Exposé et discussions étayées de nombreux exemples concrets.

Utilisation de matériel électrique.

Mises en application pratiques.

Contrôle des connaissances théorique et pratique

Remise d'un document écrit regroupant les divers thèmes à chaque stagiaire.

Formateur : Pierre Grzesica.

Diplômes : CAP, BEP, BAC, BTS électrotechnique.

Expérience professionnelle : 10 ans d'industrie, 15 ans de formation, partenaire Training Institute (Schneider Electric France) pour les formations suivantes : SENE, SEBS, SEBT, SELAB, SEHT...

Participation à l'enquête publique de la NF C 18-510 (commission U21).

Suivi, évaluation et sanction de la formation :

Positionnement par QCM d'entrée de formation (HEPPFv2019).

Réalisation de tâches pratiques selon les symboles d'habilitation nécessaires d'après la NF C 18-510 (annexe D, référentiels des savoirs, formation initiale et recyclage).

Evaluation de fin de stage théorique et pratique.

Remise d'une attestation de fin de stage avec le niveau d'habilitation préconisé.

Durée : 3 jours soit 21 heures

Modalités d'organisation

Nombre de stagiaires maxi 12 personnes (d'après la NF C 18-510), 8 recommandées.

La formation est réalisée en continu et dispensée en présentiel.

Programme

PARTIE THEORIQUE

Première journée



- > Introduction : Pourquoi prévenir le risque électrique ? Statistiques des accidents en France. Le but de la formation à la Sécurité. Qui doit-on habilitier ? La loi 91-1414 du 31 décembre 1991. Evolution et obligations. Répartitions des causes d'accidents.
- > La réglementation :
 - Le code du travail.
 - Le code pénal.
 - La jurisprudence.
 - Le contenu de la NF C 18-510.
 - Le décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010.
 - Différences réglementaires entre les ouvrages et les installations.
- > Rappels de base en électricité : Tension, Intensité, Résistance, Puissance.
- > Fonctions de base de l'appareillage électrique et les symboles normalisés.
- > Les schémas des liaisons à la terre.
- > Les effets du courant électrique au travers du corps humain.
- > Les formes du risque électrique et les effets.
- > Exemples des principaux risques.
- > Comment se protéger du courant électrique.

Deuxième journée

- > **Etude de l'UTE C 18-510 d'après la norme NF C 18-510**
 - Définition de l'habilitation électrique.
 - Les domaines de tension.
 - Définitions des opérations.
 - L'environnement électrique :
 - Les zones de voisinage basse, haute tension et leurs délimitations (en champ libre, dans un local, ...DLVS, DLVR, DMA...).
 - Ouverture d'une enveloppe électrique.
 - Opérations dans la DLAP.
 - Exemples d'environnement électrique et délimitations.
 - Responsabilités et décisions
 - Les symboles d'habilitation électrique : codifications, limites, inclusions, titres, modalités, recyclage.
 - La consignation électrique et la mise en sécurité (procédure et dispositifs).
 - L'analyse des risques.
 - Les équipements de protection collectifs et individuels.
 - La conduite à tenir en cas d'incendie.
 - La conduite à tenir en cas d'accident.
 - Accès dans les locaux haute tension.
 - Outillages et vérifications.
 - Documents d'usage : attestations de consignation, autorisations de travail, analyse de risque, certificats pour tiers, permis de feux ...
 - Carnets de prescriptions de sécurité contre reçu.

Troisième journée

PARTIE PRATIQUE

- > Réalisation de tâches pratiques selon les symboles d'habilitation nécessaires.
- > Evaluation de fin de stage théorique et pratique.

Les candidatures en situation de handicap seront étudiées notamment en ce qui concerne la compatibilité avec le contenu de formation proposé.